

AVIS ADOPTÉ LE 21 MAI 2025 PAR LES REPRÉSENTANTS LES PERSONNELS MEMBRES DE LA FORMATION SPECIALISÉE EN MATIÈRE DE SANTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL DE L'ACADÉMIE DE LYON

AVIS	SUITES DONNÉES PAR L'ADMINISTRATION
<i>« FO demande à Madame la Rectrice, responsable de la sécurité des agents, notamment concernant l'amiante, s'assure que les chefs d'établissements, les IEN et les chefs de services sont bien en possession du DTA et de leur fiche récapitulative mis à jour par les propriétaires de l'établissement et intervient si nécessaire auprès du propriétaire pour qu'il mette à jour le DTA et le fournisse aux chefs d'établissements, ainsi qu'aux IEN et chefs de service. »</i> <i>Vote : 10 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention</i>	La possession du DTA et de la fiche récapitulative mis à jour ont fait l'objet d'échanges avec les collectivités propriétaires des établissements.